



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités  
territoriales**

Saint-Brieuc, le **13 OCT. 2022**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Virginie Beaufort  
Tél : 02.96.62.43.86  
pref-environnement@cotes-  
darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire

22310 PLESTIN-LES-GRÈVES

**Objet :** Installation de clôtures – Mme Catherine LETEO

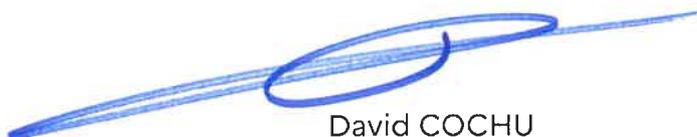
**Référence :** PA 022 194 22 C0002

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 6 octobre 2022 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par Mme Catherine LETEO pour une installation de clôtures. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 1<sup>er</sup> septembre 2022 une demande d'avis au titre de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, au lieu-dit Kerdréhoret, où s'appliquent notamment l'article L121-24 et l'article R121-5 du code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 6 octobre 2022, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable, sous réserve de ne pas utiliser de fils barbelés, et que la hauteur du grillage soit de 1m20.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



David COCHU